

Des scellés sur les lits d'un accueil chrétien sur les chemins de Compostelle ont fait sensation : Beaucoup de bruit pour rien ou réel problème ?

***Donativo*, mot fétiche du pèlerinage contemporain**

2015 a vu naître un conflit juridique qui a attiré l'attention sur la pratique du *donativo* comme moyen de paiement des hébergements sur les chemins de Compostelle. Nous proposons des pistes de réflexion

Louis Mollaret,

Résumé

Le *donativo* est d'invention récente. Il n'est lié à l'histoire du pèlerinage à Compostelle que depuis le début des années 1980 mais tend à devenir un nouveau mythe. Après en avoir rappelé la définition, l'article examine quelques pratiques, pose des questions pour étudier la question de la concurrence avec les hébergements commerciaux et interroge la position de l'Eglise car beaucoup d'accueils chrétiens pratiquent le *donativo*. La question de la concurrence entre divers types d'hébergement mérite un examen au plus proche possible du terrain. Il en va de l'intérêt commun. Quel rôle peuvent jouer les associations de pèlerins ?

Table des matières

[Vous avez dit *donativo* ?](#)

[Une pratique de plus en plus répandue](#)

[Qui pratique le *donativo* ?](#)

[Réflexions sur la concurrence](#)

[Et l'Eglise ?](#)

[Donativo et hospitalité](#)

Texte intégral

[Vous avez dit *donativo* ?](#)

Ce mot espagnol signifie « don, présent ou offrande ». Un *donativo* est un don qu'un prestataire attend en échange d'un service. Son montant ? en principe inconnu du prestataire puisque déposé anonymement dans un tronc ? est laissé à l'appréciation du bénéficiaire. Contribution financière non obligatoire, il s'oppose à prix ou tarif mais n'est en aucun cas synonyme de gratuité. Par extension le même mot désigne le prestataire acceptant ce mode de paiement, voire la prestation et s'utilise comme adjectif ou adverbe. Il est devenu omniprésent dans le langage pèlerin :

Le « refuge des Etoiles est *donativo* » ; « le repas est payant mais le couchage est *donativo* » ou « Madame Emilie est *donativo* » ; « le gîte est payant mais une séance de relaxation est proposée *en donativo* » ; à cette étape il n'y a pas de *donativo* ; les *donativos* de fruits et boissons sont plus appréciés que les distributeurs de Coca-Cola.

[Une pratique de plus en plus répandue](#)

Engagés dans une démarche chrétienne, les premiers pèlerins du XXe siècle se tournèrent naturellement vers les curés pour trouver un gîte au presbytère ou dans un local paroissial. Et ceci jusque dans les années 1990. Les curés répondirent à ces sollicitations à la mesure de leurs moyens. Sans besoin immédiat de rentabiliser des

prestations, au demeurant modestes à l'origine et peu habitués à vendre leurs services, ils se contentèrent de recevoir ce que le pèlerin voulait bien donner. Ainsi naquit le *donativo*. En Espagne, le développement du pèlerinage conduisit, à partir du début des années 1980, à l'aménagement de locaux d'accueil pour les pèlerins, à côté, ou en l'absence, d'hébergements commerciaux. Ces initiatives vinrent le plus souvent de prêtres ou de paroisses qui ne pouvaient plus satisfaire les demandes ou souhaitaient mieux accueillir les pèlerins. La plupart choisirent la formule du *donativo* dans l'esprit désintéressé de la charité vécue en Eglise. Le cas de Grañon où il était offert au pèlerin de puiser dans la caisse du *donativo* s'il était dans le besoin reste la manifestation la plus exemplaire de cet esprit. En France, le premier accueil *donativo* a été l'Hospitalité Saint-Jacques à Estaing dans le diocèse de Rodez, née de l'initiative d'Elisabeth et Léonard Tandeau de Marsac et Louis-Marie Gousseau en 1992. Leur intuition, allant plus loin que les initiatives espagnoles, fut de créer une communauté laïque au service des pèlerins. Leur projet a été approuvé, facilité puis officialisé par l'Eglise. Il ne s'agissait plus de proposer un simple hébergement mais bien un accueil par une communauté partageant sa vie de foi.

Une floraison d'accueils privés, publics ou associatifs pratiquant le *donativo* a accompagné l'augmentation constante du nombre de pèlerins, beaucoup se déclarant « accueils chrétiens ». La pratique est peu à peu entrée dans la mentalité pèlerine au point qu'elle est considérée comme une tradition du pèlerinage. Elle est même devenue un des éléments constitutifs de l'esprit du chemin au même titre que tolérance, ouverture, liberté, fraternité... et certains pensent que sa disparition « dénaturerait le chemin ».

Qui pratique le *donativo* ?

Le nombre croissant d'hébergements proposant le *donativo*, est une source d'inquiétudes et parfois de plaintes des hébergeurs classiques soumis à des règles commerciales strictes. A leurs yeux et selon leur expérience, les *donativos* sont une concurrence déloyale. Qui sont donc ces concurrents ?

Comme les raisons de prendre le chemin, les raisons de s'installer durablement au service des pèlerins dans une relation non commerciale sont multiples et propres à chacun, individus, municipalités, paroisses, associations...

Une première motivation, commune à tous, est résumée par cette affirmation généreuse qui ne fait d'ailleurs pas l'unanimité chez les pèlerins :

« Le bénéfice du pèlerinage est tel que nul ne doit en être privé quels que soient ses moyens. »

Le *donativo* est présenté comme une – sinon LA – solution facilitant l'accès du pèlerinage à tous.

Une seconde motivation est propre aux anciens pèlerins, soucieux de « rendre ce qu'ils ont reçu sur le chemin ». Ils ont été à ce point marqués par leur « Aventure » qu'ils rêvent de la faire durer, de continuer à vivre l'ambiance et l'esprit du chemin, nourri de partages et de rencontres, de gratuité et de charité. Ils souhaitent le faire découvrir et le transmettre en proposant de l'expérimenter. Ils s'installent sur le chemin pour y pratiquer un accueil permanent :

« J'ai fait le chemin de Compostelle du Puy en Velay à Saint Jean Pied de Port, puis une partie du chemin espagnol. J'ai trouvé cette Aventure exceptionnelle. Alors, j'ai acheté une maison sur le Chemin, dans un village qui voit passer des dizaines de pèlerins chaque jour, pour la partager avec ces marcheurs. Les soirées sont très riches et conviviales ... avec des pèlerins de nationalités et d'horizons très différents, Bretons, sud Africaines, Brésiliens, Américains, Anglais ! L'ambiance entre pèlerins est énorme ... »

Collectives ou individuelles, ces initiatives créent des « *donativeurs* », sorte de professionnels du *donativo*. Le *donativeur* attend de ceux qui peuvent contribuer au-delà du coût de la prestation reçue une compensation pour ceux qui paient moins, voire ne peuvent ou veulent pas payer. Il collecte ainsi des dons lui permettant d'exercer la charité.

Des professionnels du secteur touristique proposent eux aussi aux pèlerins des formules *donativo* à côté de leurs prestations traditionnelles. Ainsi un hôtel restaurant peut-il proposer une tente ou un mobile-home en *donativo*,

voire un simple emplacement de camping avec accès aux sanitaires en *donativo* et la restauration selon les modalités classiques. Il existe aussi des prestataires du secteur commercial pratiquant exclusivement le *donativo* pour les pèlerins.

Il arrive aussi que le *donativo* soit dénaturé par des indications sur le coût des prestations orientant le choix du montant du don, par la demande d'un don minimum ou par la suppression de l'anonymat du don.

Réflexions sur la concurrence

Certains écrits de pèlerins, opposent le *donativo* aux pratiques commerciales avec une connotation négative pour ces dernières. Le patron d'une auberge ou d'un hôtel et le *donateur* sont vus et jugés différemment. Le premier reçoit des clients qu'il exploite pour son profit en vendant ses prestations. Le second accueille des amis ou des frères. Il leur offre le gîte et le couvert, sans attendre une rémunération mais un don. La réalité n'est-elle pas plus complexe ? Les pèlerins peuvent-ils se contenter de ces jugements sommaires ? Le pèlerinage a un coût, ne pas soupçonner ceux qui en vivent, chercher à comprendre les situations et les personnes pourrait aussi relever de l'esprit du pèlerinage. Quel rôle pourraient jouer sur ce point les associations de pèlerins ?

S'agissant de concurrence, la première question soulevée a été celle des taxes de séjour que les *donativos* ne collectaient pas. Cette question, sans doute marginale, a été jugée par le tribunal de Rodez en 2009. Voici comment ce jugement est présenté, en 2010, dans un entretien publié par un [blog du site du Pèlerin Magazine](#) :

« ...en l'état de ces textes (code général des collectivités territoriales, article L 2333-26 et suivants, articles R 2333-43 et suivants), le législateur [...] n'a point manifesté son souhait d'imposer (dans le sens de prélever un impôt) les activités dites spirituelles, d'accueil, d'entraide et de partage, exemptes de rémunération, ce qui permet assurément à un accueil bénévole sur le chemin de Saint-Jacques d'affirmer qu'il « doit absolument persister dans notre société des espaces de vie bénévoles et non lucratifs, assurant une grande part du lien social ». »

Cette présentation appelle des commentaires et des questions. Le jugement porte sur des activités « exemptes de rémunération ». Est-ce bien le cas des prestations proposées en *donativo* ? L'accueil de pèlerins comprenant la fourniture d'un hébergement avec repas, couchage et douche peut-elle être incluse dans des « activités dites spirituelles » ? Cette façon de jouer sur les mots, sans doute proposée par un bon avocat n'est pas propre à inspirer la confiance.

Les *donateurs* sont maintenant assujettis au paiement des taxes de séjour. Cette disposition semble équitable car ils reçoivent des hôtes régulièrement et à titre onéreux (*donativo* n'est pas synonyme de gratuité). Mais les inquiétudes du secteur commercial ne sont pas limitées à la taxe de séjour.

Après l'extrait du jugement, le blog précité poursuit :

« Cela permet également à l'accueil bénévole de considérer implicitement qu'il existe deux itinéraires, l'un touristique, commercial et onéreux, justifiant d'un paiement d'une taxe d'état et un autre bien antérieur, sur lequel il (l'accueil) se trouve, le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, et où il accueille et héberge spirituellement, les pèlerins et notamment les plus démunis d'entre eux. »

Il a été beaucoup question pendant l'été 2015 de l'accueil bénévole de Saint-Privat-d'Allier dont il est question sur ce blog.

Comment ce blog a-t-il pu rapporter sans commentaires de pareils propos ? Cautionne-t-il la distinction entre un itinéraire « commercial et onéreux » sur lequel la taxe de séjour et autres impôts devraient être acquittés et le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle où les prestations offertes contre *donativo* n'ont plus qu'une dimension spirituelle ?

Indépendamment de ce cas il est important de s'interroger sur d'autres éléments de la concurrence entre *donativos* et hébergements commerciaux. Faute de pouvoir entrer dans le détail de situations trop différentes, voici quelques points d'interrogation.

Une association peut ouvrir un gîte et recevoir des pèlerins aux frais de ses membres en les faisant servir par des bénévoles. Son statut lui permet de recevoir des dons qui dans une large mesure ne sont pas déclarables, permettant à terme de nouveaux investissements et l'extension des propositions. Que penser de la situation de l'hébergement commercial voisin offrant un confort équivalent ?

Les gîtes municipaux sont financés en partie par le budget général. Il est sain qu'en tant que service public une mairie ouvre un gîte en l'absence d'autre proposition sur son territoire ou pour compenser une demande trop faible pour être couverte par un prestataire commercial. Sur les chemins de Compostelle la demande croissante a engendré la création de gîtes privés, sources de conflits quand les situations ne sont pas analysées en temps voulu avec le souci de trouver localement de justes solutions.

Selon le code du tourisme, rien n'empêche un particulier de proposer des hébergements à son domicile, même de façon habituelle à condition qu'ils soient gratuits. Le loueur n'est pas tenu à en faire la déclaration en mairie. Le code du tourisme ne traite pas la question du cadeau éventuel fait à son départ par la personne hébergée.

Le soupçon de concurrence déloyale s'estompe si les prestations des *donativeurs* sont de moindre qualité et proposent un autre contenu. La qualité matérielle ne peut être jugée que sur la base de critères communs ce qui est sans doute le cas. A qualité égale, les *donativos* offrent d'autres propositions : échanges, conseils, temps de prière ne figurant pas dans les offres commerciales pas plus que le repas pris en commun auquel beaucoup de pèlerins sont sensibles. Ces propositions augmentent-elles le coût des prestations à la mesure de l'avantage que représente l'absence de déclaration des dons ?

La pratique du *donativo* comme collecte de dons pour les plus démunis décrite plus haut reste couverte par le secret des dons. Il faut certes savoir faire confiance. Mais n'est-il pas compréhensible que des commerçants soumis à une certaine transparence et aux déclarations fiscales s'inquiètent de cette zone d'ombre couvrant les recettes d'autres prestataires ?

Souvent retraité, le *donativeur* est bénévole et n'attend pas de rémunération de son temps. Il est parfois assisté d'hospitaliers eux-mêmes bénévoles. A prestations équivalentes il est forcément moins cher que le commerçant qui doit gagner sa vie. N'y a-t-il pas là une source de concurrence qui mérite examen ?

D'autres questions mériteraient d'être posées. Il est clair que chaque conflit est un cas particulier qui doit être examiné en tant que tel. L'importance économique prise par le pèlerinage, impose, nous semble-t-il de revoir certaines règles en vue de plus de clarté et de transparence. Les associations de pèlerins n'ont-elles pas là un rôle à jouer ?

Et l'Eglise ?

Inspirée par la foi chrétienne très largement partagée, encouragée par les clercs et les seigneurs, la société médiévale s'était organisée pour pratiquer l'hospitalité, les pèlerins en profitaient comme les autres. Les grands ordres religieux n'ont jamais eu l'hospitalité pour objectif premier mais ils ont contribué à la développer, comme ils ont contribué au développement technique ou économique de la société. Leurs maisons implantées au bord des routes s'ouvraient en cas de besoin mais n'avaient pas l'accueil pour vocation. Elles ont sans doute accueilli quelques pèlerins de Compostelle au cours des siècles sans pour autant faire partie d'un réseau créé pour eux comme le veut l'histoire réécrite au début du XXe siècle.

Aujourd'hui, les communautés religieuses ne vivant plus de leurs rentes, ont appris à vendre leurs produits pour survivre et ont ouvert des lieux d'accueil dans des bâtiments que les congrégations ne remplissaient plus. Celles se trouvant à proximité d'un chemin de contemporain ont trouvé avec le pèlerinage une nouvelle façon

d'exercer leur apostolat tout en se procurant quelques ressources. Leur spécificité les tient à l'écart du risque de concurrence avec des offres commerciales. Elles jouent un rôle important dans l'animation spirituelle du chemin de Compostelle, sans être la seule présence chrétienne sur le chemin.

Après avoir créé un carnet de pèlerin chrétien, la créanciale, l'Eglise s'est intéressée à cette nouvelle dimension du pèlerinage, sous l'impulsion de Mgr Brincard, ancien évêque du Puy. Il a créé une association d'hospitaliers chrétiens, Webcompostella, dont, sauf erreur, il a été le premier président avant de devenir membre de droit, comme « évêque du chemin ». A la création, un représentant de l'association pour la Nouvelle évangélisation en faisait également partie. Le nouveau site présente ainsi l'association :

Notre association a pour objet :

- de créer sur Internet une communauté regroupant les amateurs de pèlerinage et les différents intervenants de la route de Compostelle : avant, pendant et après le pèlerinage,
- d'apporter par là une assistance et des services aux pèlerins au plan culturel, artistique et spirituel.

Bien qu'un évêque soit toujours membre de droit (actuellement Mgr Aillet, évêque de Bayonne), Webcompostella n'est plus communauté d'hospitaliers chrétiens comme à l'origine. Dans le même temps, des accueils chrétiens de plus en plus nombreux donnent à l'Église une certaine responsabilité dans la façon dont elle prend en charge le pèlerinage et influence les mentalités pèlerines. En novembre 2015, Mgr Luc Crepy, successeur de Mgr Brincard au Puy-en-Velay, a publié une déclaration dont voici un extrait :

« Le long des chemins de Saint Jacques si parcourus depuis 20 ans, les offres d'hébergements se sont multipliées pour permettre aux pèlerins de faire halte au cours de leur marche. Parmi tous ces hébergeurs, des anciens pèlerins, dont bon nombre de chrétiens, ont ouvert leur porte pour offrir l'hospitalité à ceux qui marchent vers Santiago. Ils s'inscrivent ainsi dans plus de dix siècles d'aide désintéressée aux pèlerins, dans la plus grande tradition évangélique du Bon Samaritain et des pèlerins d'Emmaüs qui nous font reconnaître le visage du Christ chez notre hôte en nécessité. Cette hospitalité est échange de dons, de confiance et de solidarité, et certains de ces lieux d'accueil portent le souci plus particulier d'accueillir notamment les plus démunis, qui ne pourraient effectuer le pèlerinage sans cette libéralité. Il est bon dans notre société contemporaine de veiller à laisser des espaces de liberté et de gratuité, surtout dans un contexte de crise économique et financière. Ces lieux essaient d'être signes pour tous de la confiance et de l'entraide possibles dans un monde où souvent prédomine une simple logique matérielle et lucrative, et où les plus démunis sont rejetés aux périphéries de nos sociétés.

Sur ces chemins de pèlerinage, de renouveau, de rencontre, l'accueil est un patrimoine spirituel inaliénable que l'Eglise cherche sans cesse à encourager, et notamment sous la forme d'hospitalité des « donativo » où l'accueil se fait dans une grande liberté de participation financière et offre des services spécifiques : accueil des démunis, partage entre pèlerins, propositions spirituelles... Leur présence est un témoignage et un bienfait pour le chemin de Saint Jacques et pour bon nombre de pèlerins. Les « donativo » sont une des diverses formes d'accueil sur la route et contribuent, modestement mais sûrement, à ce que le chemin soit accessible à tous, en particulier aux plus pauvres. »

Il y a certes de la place pour tous types de prestations. Mais tous les prestataires ne doivent-ils pas être associés progressivement à l'esprit du chemin ? Il n'appartient pas à une association qui se consacre à l'histoire de traiter de questions pastorales. Tout au plus peut-elle rappeler et commenter des faits, des légendes ou des textes.

Le quotidien *La Croix* du 6 août 2015 a consacré des articles à ces questions en rendant bien compte de la complexité d'une situation dans laquelle l'Eglise se trouve *volens nolens* engagée puisqu'il s'agit *in fine* de la définition d'une présence chrétienne dans une pratique qui s'est laïcisée. Toutefois, le *donativo* y est présenté d'une façon qui mérite des commentaires.

Parmi les hébergements qui se sont ouverts, gîtes privés ou communaux, chambres d'hôtes, communautés religieuses, certains ont fait le choix de maintenir la tradition ancestrale du donativo, offrant gîte et couvert à la libre participation du pèlerin. Une manière de préserver un esprit de gratuité et de charité évangélique sur le chemin.

Le qualificatif « ancestrale » appliqué à une pratique considérée comme une « tradition » n'est adapté qu'en référence à la tradition d'hospitalité présente dans le fond de l'expérience de l'humanité. Cette tradition d'accueil du voyageur, de l'étranger, n'est pas spécifique des pèlerinages et encore moins de Compostelle.

Le rattachement explicite du *donativo* à « l'esprit de gratuité et charité évangélique » est de nature à induire en erreur. Une prestation proposée en *donativo* ne l'est pas en référence à l'esprit de gratuité. Elle propose un don, impliquant un échange. Le donateur est enrichi spirituellement de la relation avec le pèlerin qu'il reçoit. Mais il est également enrichi financièrement par les pèlerins dont le don dépasse le coût des prestations qu'il offre ce qui lui permet de tolérer des dons de montant inférieur à ce coût.

Donativo et hospitalité

L'image d'une hospitalité idéale transparaît derrière l'article de *La Croix* et dans nombre de publications. Elle est portée par celle du pieux pèlerin médiéval reçu et honoré parce qu'il va « prier pour nous à Compostelle », exerçant ainsi une sorte de fonction sociale. Il arrive aussi que le pèlerin contemporain soit comparé aux disciples que Jésus a envoyés deux par deux, « sans bourse et mangeant ce qui leur est offert » en leur disant « qui vous écoute m'écoute, qui vous accueille m'accueille » ? Comparaison sans doute exagérée. L'hospitalité plonge ses racines dans les profondeurs de la mémoire humaine. Pour les monothéismes, le plus ancien témoignage d'hospitalité est celui d'Abraham. Ayant accueilli des inconnus, il reçoit en échange la promesse d'une descendance. Il ne s'est pas préoccupé de la qualité de ceux qu'il recevait. L'étranger quel qu'il soit mérite d'être accueilli.

Cette solidarité fondamentale a été précisée par saint Matthieu au chapitre 25 de son Evangile dans la parabole du jugement dernier. Là est la source des œuvres de Miséricorde qui ont éclairé l'hospitalité médiévale et ont poussé les hommes à les organiser collectivement. Les nombreux établissements hospitaliers établis pour accueillir les pauvres, passants et pèlerins en témoignent.

Les organismes sociaux contemporains en sont les héritiers. Ils ne couvrent pas tous les besoins. Les initiatives que prennent les pèlerins qui deviennent *donativos*, les associations de pèlerins et les municipalités répondent à leur manière à la prise en charge des plus démunis pour qu'ils puissent aussi avoir accès au bénéfice du pèlerinage. Cet objectif est noble. Il se comprend de la part de ceux qui ont vécu leur chemin de Compostelle comme l'Aventure qui a bouleversé leur vie. Ce n'est pas le cas de tous les pèlerins. Ce ne sera pas le cas de tous ceux que la publicité pour Compostelle incite à prendre le chemin. Beaucoup des initiatives généreuses prises pour les pèlerins pourraient élargir leur regard à d'autres publics pour mieux contribuer à la santé du corps social. Déjà certaines municipalités ouvrent les mêmes gîtes aux SDF et aux pèlerins. Une façon sans doute de répondre aux soucis des hébergeurs traditionnels.

Pour citer ce document

Louis Mollaret,
«*Donativo*, mot fétiche du pèlerinage contemporain», *SaintJacquesInfo* [En ligne], L'hospitalité, Pèlerinage et société, mis à jour le : 05/01/2016,
URL : <http://lodel.irevues.inist.fr/saintjacquesinfo/index.php?id=1468>

Quelques mots sur : [Louis Mollaret](#)